

DELIBERATION DU BUREAU
2019 n°15

URBANISME / HABITAT

Le Bureau s'est réuni le 28 mars 2019, sur convocation du Président en date du 22 mars 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, J.P. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA,
P. MONALDESCHI, G. LIOUVILLE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, J.L. CLAUDON,
P. HENNEBERT, D. PICARD

Excuses: J.L. STAROSSE, A. HARMAND, R. ARNOULD, K. JUVEN, C. THERMINOT

**BU2019-15– HABITAT LOGEMENT (8.5) - CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE
ENTRE LA COMMUNE DE TOUL, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES (CC2T).**

Dans le cadre de la politique « Centre-bourg », la Ville de Toul, l'Office Toul-Habitat, l'EPFL et la CC2T vont être signataires d'une convention de maîtrise foncière opérationnelle concernant un bien situé en centre ancien.

Dans une dynamique de revitalisation et de démarche d'envergure dite « Cœur de Ville », la commune de Toul a sollicité l'EPFL pour l'acquisition d'un bâtiment situé 20 rue de la Monnaie (inclus dans le périmètre à enjeux d'intérêt communal « TOU01 »). L'Office Toul-Habitat, nouveau partenaire identifié, s'engage à acquérir ce bien et permettre ainsi la recomposition urbaine d'un espace actuellement dégradé.

Le Bureau Communautaire, est invité à :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de maitrise foncière opérationnelle F09FB400010,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.